



RECU EN PREFECTURE
Le 19 décembre 2019
VIA DOTELEC - S2LOW

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 12 décembre 2019

Le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2019, s'est réuni à l'Hôtel de Ville.

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Maire

Étaient présents :

M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Eric ALAUZET, M. Frédéric ALLEMANN (à compter de la question n° 4), Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS (à compter de la question n° 18), M. Emile BRIOT, Mme Claudine CAULET, M. Pascal CURIE, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL-YASSA (à compter de la question n° 4), Mme Béatrice FALCINELLA, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, Mme Carine MICHEL, M. Thierry MORTON, Mme Danielle POISSENOT (à compter de la question n° 4), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 39), M. Dominique SCHAUSS (à compter de la question n° 4), M. Rémi STHAL, Mme Catherine THIEBAUT, M. Gérard VAN HELLE, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Marie ZEHAF, M. Laurent CROIZIER, Mme Marie-Laure DALPHIN (à compter de la question n° 55), M. Ludovic FAGAUT, Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à compter de la question n° 49), M. Jacques GROSPERRIN, M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX, Mme Christine WERTHE, M. Philippe MOUGIN.

Secrétaire :

Mme Carine MICHEL.

Absents :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, M. Guerric CHALNOT, M. Yves-Michel DAHOU, M. Clément DELBENDE, M. Abdel GHEZALI, Mme Rosa REBRAB, Mme Ilva SUGNY, M. Pascal BONNET, Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Philippe GONON, Mme Mina SEBBAH, M. Julien ACARD.

Procurations de vote :

Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY à Mme Anne VIGNOT, M. Guerric CHALNOT à Mme Myriam LEMERCIER, M. Yves-Michel DAHOU à Mme Carine MICHEL, Mme Myriam EL YASSA à M. Michel LOYAT (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, Mme Rosa REBRAB à Mme Sylvie WANLIN, Mme Karima ROCHDI à M. Pascal CURIE (jusqu'à la question n° 38 incluse), M. Dominique SCHAUSS à Mme Danielle DARD (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Ilva SUGNY à M. Nicolas BODIN, M. Pascal BONNET à M. Jacques GROSPERRIN, Mme Mina SEBBAH à Mme Christine WERTHE.

OBJET : 55 - ZAC Pasteur - Avenant n° 15 relatif à la prolongation de la durée de la mission de l'Aménageur

Délibération n° 2019/005949

ZAC Pasteur - Avenant n° 15 relatif à la prolongation de la durée de la mission de l'Aménageur

Rapporteur : Mme ROCHDI, Conseillère Municipale Déléguée

	Date	Avis
Commission n° 3	27/11/2019	Favorable unanime

La ZAC Pasteur a été créée en vue de renforcer l'attractivité du centre-ville par la restructuration d'un îlot et la réalisation d'un centre commercial, pièce maîtresse de cette opération d'aménagement participant à la mise en valeur et au dynamisme de ce secteur. Depuis 2004, une convention publique d'aménagement (CPA) lie la Ville de Besançon avec la sedD (devenue sedia).

L'opération arrive à son terme et une délibération en date du 20 juin 2019 présentait un pré-bilan de clôture et mentionnait que l'activité de l'opération jusqu'à son terme au 31 décembre 2019 consistait essentiellement à réaliser les cessions de locaux acquis par l'aménageur dans le cadre du droit de délaissement.

En effet, au titre des missions confiées à l'aménageur, figure celle consistant à « *acquérir la propriété, à l'amiable ou par voie d'expropriation, prendre à bail emphytéotique ou à construction, des biens immobiliers bâtis ou non bâtis en tant que de besoin, compris dans le périmètre de la Zone ainsi que ceux qui, situés en dehors de ce périmètre, sont nécessaires pour la réalisation des ouvrages inclus dans la convention publique d'aménagement* ».

Au cours de l'opération, sedia s'est portée acquéreur de différents biens, après estimation de France Domaine et accord de la Ville.

Il s'agit de :

- 8 locaux, dans le cadre de l'opération 1222 « Ilot Pasteur - secteur distinct »,
- Les bâtiments de l'ancien cinéma Piazza Lumière, 59 rue des Granges, dans le cadre de l'opération 1223 « CPA PASTEUR - PLAZZA ».

Une partie de ces biens a d'ores et déjà été vendue. Cependant, des difficultés d'ordre juridique bloquent aujourd'hui certains actes et empêchent la clôture de la ZAC à l'échéance prévue au 31 décembre 2019. Elles portent sur :

- la succession du propriétaire du 19 rue Claude Pouillet
- la modification de l'Etat de Division en Volume de la copropriété du 6 Grande Rue
- le refus de la copropriété du 25 rue Claude Pouillet d'extraire un lot de volume correspondant au local sprinklage du parking des Passages Pasteur.

De plus, il reste à ce jour plusieurs locaux à céder, soit :

- 1 appartement situé au 10-12 Grande Rue,
- 1 local commercial situé au 25 Rue Claude Pouillet,
- 2 locaux situés au 6 Grande Rue, sous réserve de la finalisation par notaire de la modification d'un état descriptif de division en volume,
- au 19 Rue Claude Pouillet : cession de l'arrière de la parcelle par l'indivision Gervasoni à sedia pour revente à Eiffage puis à la copropriété du 17 Rue Claude Pouillet ; 1 local commercial à céder à l'indivision,

- Un local technique hébergeant les pompes du système de sprinklage du parking Pasteur au 25 Rue Claude Pouillet,
- un appartement situé au 1^{er} étage, à l'angle des Rues des Granges et Morand (opération 1223 « CPA PASTEUR - PLAZZA ») : bien sous compromis, vente à finaliser.

Prolongation de la Convention Publique d'Aménagement

Eu égard à l'état d'avancement de la commercialisation des derniers locaux restant à céder, des délais nécessaires à la rédaction des actes et à l'accomplissement des modalités de cession, il est proposé de proroger la durée de la Convention Publique d'Aménagement entre la Ville et sedia pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

La présente proposition de prolongation est sans incidence sur les conditions financières attachées à l'exécution des missions de sedia.

Cette prolongation n'entraîne pas d'augmentation de participation de la collectivité à l'équilibre de l'opération.

Cette opération étant proche de son achèvement, le bilan de clôture pourra être proposé pour fin 2020.

A l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer l'avenant n° 15 à la Convention Publique d'Aménagement prolongeant la durée de l'opération d'une année, soit jusqu'au 31 décembre 2020.

MM. BODIN (2), LEUBA et SCHAUSS, élus intéressés, n'ont pris part ni au débat, ni au vote.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
La Première Adjointe,



Danielle DARD.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 47

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 4